

# La nouvelle architecture des réseaux du programme A : Pour une communauté de chercheurs francophones plus solidaire

Dans les années soixante, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), devenue ensuite l'AUPELF-UREF, se présentait volontiers comme une « université sans murs ». Quelques décennies plus tard, il n'est pas inutile de réaffirmer cette ambition : l'actuelle Agence universitaire de la Francophonie constitue une communauté de chercheurs, fondée sur des solidarités linguistiques et culturelles plutôt que sur une affiliation à une institution physiquement localisée dans un campus ou dans une ville universitaire.

Le pari des années soixante était loin d'être gagné d'avance : une *Alma mater* « classique » suscite plus aisément l'adhésion qu'une fédération de personnes dispersées sur cinq continents. Le défi a pu être relevé en bonne partie grâce à la création des réseaux thématiques de recherche (à partir de 1988, au nombre de 19 aujourd'hui), suivie de celle des réseaux institutionnels (à partir de 1987 [1], au nombre de 14 aujourd'hui). Avec toutefois la reproduction, par ces réseaux, des mécanismes de parcellisation des champs du savoir qui caractérisaient à la même époque les universités.

Ce mouvement de spécialisation a atteint son apogée – et ses limites – au moment de la transformation de l'AUPELF-UREF en une Agence universitaire de la Francophonie [2]. La crise qui a accompagné cette transformation et les contraintes financières qui en ont découlé ont alors placé les responsables de l'AUF devant la nécessité de repenser la politique de l'Agence et de se mettre en phase avec les résolutions des Sommets des chefs d'État francophones réorganisant progressivement les institutions francophones internationales. Il en a notamment découlé des décisions stratégiques importantes, comme la fédération des différents réseaux de chercheurs en trois programmes thématiques et la réduction du nombre de réseaux existants.

Toutefois, une analyse lucide du fonctionnement des réseaux devait conclure à la nécessité de nouvelles évolutions, en vue de remédier aux dysfonctionnements qui handicapaient certains réseaux et d'encourager les « bonnes pratiques » qui avaient fait leurs preuves dans d'autres [3]. D'où une nouvelle étape qui a été franchie récemment : celle de la constitution des *comités de coordination et de suivi des programmes*, dont celui du programme A (Langue française, francophonie, diversité linguistique) fin 2005. Il s'agit de l'évolution logique d'une politique intégrant progressivement la spécialisation universitaire dans des démarches transdisciplinaires. S'il revient toujours aux chercheurs la responsabilité de développer des questionnements théoriques ou méthodologiques pointus, celle de la AUF est d'en promouvoir la mise en œuvre dans des projets transversaux au service d'une solidarité « durable ».

Le *comité de coordination et de suivi* est, dans sa forme actuelle, une instance qui réunit les représentants des comités de réseaux de chercheurs, des experts et des membres de l'AUF (représentants des réseaux institutionnels, du conseil scientifique ; responsables des programmes). Des membres extérieurs à l'AUF peuvent y être associés, suivant les sujets traités [4].

Il s'agit d'un organe *délibératif*, qui exerce trois types de compétences à l'échelle du programme : (i) coordination et suivi des initiatives des chercheurs, (ii) gestion du budget attribué au programme et (iii) diffusion de l'information. Il est également responsable de la concertation avec d'autres programmes de l'Agence, ainsi qu'avec des partenaires hors programme (réseaux institutionnels de l'AUF, OIF, départements de français, OING, etc.).

Les réseaux de chercheurs existants restent une composante essentielle du dispositif. Ils permettent de définir les périmètres d'intervention en référence auxquels les chercheurs s'identifient, tout en constituant des « viviers » qui communiquent entre eux. Leurs dénominations (*Étude du français en francophonie*, *Dynamique des langues et francophonie* [5], *Littératures d'enfance*, etc.) font aujourd'hui référence à des thématiques de recherche plutôt qu'à des domaines spécialisés du savoir, ce qui traduit aussi leur plus grande porosité disciplinaire.

Les actuels comités de réseaux sont maintenus, mais ils ont comme fonction essentielle la mise en œuvre des décisions stratégiques prises au sein du *comité de coordination et de suivi* du programme Langue française, diversité culturelle et linguistique. Leur pouvoir d'initiative n'est nullement remis en cause : il est toutefois subordonné à l'aval du *comité*, qui en vérifie la convergence avec les priorités définies collégalement pour le programme A.

On devine que les débats préalables à l'adoption de cette nouvelle architecture des réseaux ont été passionnants – et passionnés. Mais un consensus s'est finalement dégagé pour la création du *comité stratégique de coordination et de suivi*, lequel a tenu sa première réunion les 25-26 octobre 2006. Sans doute faut-il s'attendre à quelques « maladies de jeunesse » ou à d'inévitables mesures de transition [6]. Mais une instance délibérative, chargée de la coordination et du suivi de l'ensemble des initiatives scientifiques reconnues comme stratégiques pour l'ensemble d'un programme, est un maillon essentiel dans une politique visant à rendre la communauté des enseignants-chercheurs francophones plus cohérente, plus efficace et plus solidaire.

Plus cohérente d'abord. L'AUF, dont le crédit auprès des gouvernements et des organismes internationaux a atteint un niveau remarquable, souffre néanmoins d'un déficit d'image auprès des universités « classiques », essentiellement parce que l'Agence est encore souvent perçue à travers des actions ponctuelles, parfois menées en ordre dispersé. La qualité des réalisations des réseaux et de l'ensemble de l'AUF mérite une reconnaissance qui ne pourra être atteinte qu'en rendant plus visible la cohérence institutionnelle de l'Agence [7].

Plus efficace ensuite. Trop de ressources, au premier rang desquelles le temps consenti par les personnes, sont perdues dans des projets partiellement redondants. Une concertation organisée entre les réseaux d'un même programme favorisera de meilleures conditions de travail pour l'ensemble des chercheurs, à moindre coût.

Plus solidaire enfin. L'AUF réaffirme régulièrement son objectif essentiel : celui d'œuvrer au bénéfice des enseignants-chercheurs des pays en développement et, à travers eux, des nombreux étudiants qui assureront demain la relève politique, sociale et académique de leur pays d'origine. Seules des initiatives inter-réseaux peuvent répondre aux besoins du terrain, dont la complexité excède largement celle de tel ou tel champ spécialisé de recherche.

Plus que jamais, l'AUF doit abattre les murs qui fracturent la communauté des enseignants-chercheurs francophones et favoriser les passeurs de frontière.

**Prof. Michel Francard**  
**Vice-recteur à l'Université catholique de Louvain**  
**Membre du Conseil scientifique de l'AUF**

[1] La Conférence internationale des doyens des facultés de médecine d'expression française (CIDMEF), créée indépendamment en 1981, a été rattachée à l'AUFPELF en 1987 dans le cadre des réseaux de l'UREF. D'autres réseaux institutionnels, créés sur le même modèle, ont suivi.

[2] Décision prise lors de l'Assemblée générale de Beyrouth, le 30 avril 1998.

[3] Les documents internes produits par l'AUF et par ses réseaux fournissent des illustrations tant des dysfonctionnements et carences (endogamie dans certaines activités des réseaux, qualité et quantité

inégales des contributions et réponses aux appels d'offre, absence de renouvellement des équipes dans certains domaines, gestion insatisfaisante de l'information, niveau de financement insuffisant pour les projets sélectionnés), que des bonnes pratiques à promouvoir (organisation inter-réseaux de journées scientifiques, d'animations régionales, de formations à la recherche, d'appels d'offre, etc.). Je souligne au passage le rôle important joué dans la refonte des programmes par ceux qui en sont les administrateurs, et dont la mission, essentielle au bon fonctionnement des réseaux, mériterait d'être redéfinie en accentuant une fonction de type « conseiller scientifique », en plus de leurs compétences de gestion.

[4] Ainsi, des membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) y sont invités pour favoriser la coordination entre les initiatives communes à l'AUF et à l'OIF.

[5] Les réseaux du programme A viennent de connaître une restructuration par la fusion des réseaux *Sociolinguistique et dynamique des langues* (SDL) et *Observation du français et des langues nationales* (ODFLN) en un nouveau réseau, *Dynamique des langues et francophonie* (DLF).

[6] L'institutionnalisation de Collectifs inter-réseaux, comme ceux créés pour la didactique et pour les bases de données, dont l'intérêt était évident avant la réforme, perdrait de sa pertinence, à partir du moment où un *comité de coordination et de suivi* peut véritablement assurer son rôle d'interfaçage entre les réseaux, si elle se limitait à un rôle de coordination. Ces collectifs doivent plutôt être considérés comme des structures souples permettant, sans créer de nouvelles entités administratives, sans faire intervenir de nouveaux comités ni de nouveaux coordonnateurs, la mobilisation de certains membres de la communauté des réseaux sur des actions précises.

[7] Cf. l'intervention de la rectrice Michèle Gendreau-Massaloux, en introduction aux journées inter-réseaux des 14-15 décembre 2005, reproduite dans *La Lettre des réseaux* numéro 1, septembre 2006, p. 2, qui soulignait notamment : « Aujourd'hui, pour prouver l'efficacité de notre action, c'est sur la complémentarité que je voudrais insister : il faut mettre en valeur l'unité de nos programmes. [...] Il n'y aura jamais dans l'Agence de partie vraiment visible pour les autres institutions si ces autres institutions ne voient pas toute l'AUF quand elles en voient une partie. »